

**Institution genevoise de maintien à domicile**

Directrice Générale  
Mme Marie Da-Roxa  
Direction des Ressources Humaines  
Mme Ayah Ramadan  
Esplanade de Pont-Rouge 5,  
1212 Lancy

**Par courriel**

[Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch](mailto:Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch)  
[Ayah.ramadan@imad-ge.ch](mailto:Ayah.ramadan@imad-ge.ch)

Genève, le 24.11.2023

**Concerne : Aides à Domicile**

Madame la Directrice générale,  
Madame la Directrice des ressources humaines,

Vous nous savez mandaté-es par les Aides à domiciles dans la défense et la revalorisation de leur fonction.

Nous vous avons écrit le 1<sup>er</sup> septembre pour demander un retour sur la résolution des Aides à Domicile du 19 juin 2023 et l'ouverture de négociations quant à la révision du cahier des charges des AD dans l'objectif d'une revalorisation de la fonction.

Nous avons tenu une nouvelle Assemblée Générale des Aides à domicile le 31 octobre dont nous vous avons transmis la résolution. Nous vous avons à nouveau demandé l'ouverture de négociation pour une adaptation du cahier des charges et le soutien à une revalorisation salariale des AD.

Nous avons fixé un délai au 15 novembre sans quoi nous prendrons toutes les mesures utiles à l'obtention de nos demandes.

Nous n'avons reçu aucune réponse à nos demandes.

Face à l'absence de réaction, nous sommes obligé-es de mener une première journée d'action. Les Aides à Domicile mèneront une première journée de mobilisation ce mardi 28 novembre. À cette occasion, les AD sont invité-e-s à venir vêtues en noir et à porter un badge pour montrer leurs revendications.

En l'absence d'ouverture de négociations, nous avons également décidé d'informer la presse pour médiatiser le rôle des AD et exposer auprès de la cité nos demandes.

Nous avons pris connaissance des propos de Imad dans l'article du journal Le Courrier du mardi 21 novembre. Vous annoncez que nous devons d'abord travailler sur le cahier des charges avant une éventuelle revalorisation salariale.

Au vu de ces propos, pouvez-vous nous confirmer que vous êtes ouvertes à une négociation pour une adaptation du cahier des charges à la réalité du terrain des AD et de soutenir une revalorisation salariale de cette fonction ?

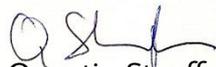
Nous tiendrons une nouvelle assemblée générale ce mardi. Nous espérons pouvoir annoncer l'ouverture des négociations avec cas échéants, la suspension des mesures de luttes.

En cas de refus d'ouverture des négociations, nous nous verrons contraints de continuer à la mise en place de mesures de lutte. L'Assemblée sera souveraine de décider toutes mesures nécessaires à faire entendre ses droits.

Pour conclure, les aides à domicile et nos syndicats rappellent qu'ils préfèrent la négociation à la confrontation. Nous espérons ainsi obtenir un positionnement clair sur nos demandes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, Madame la Directrice des Ressources Humaines, chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SSP,



Quentin Stauffer, secrétaire syndical

Pour le SIT



Sandra Froidevaux

Copie : Nos membres

Genève le 20.11.2023

## Communiqué de presse

### Les Aides à Domiciles montent aux créneaux !

Depuis plusieurs mois, les Aides à domicile de l'IMAD s'organisent pour demander une meilleure reconnaissance de leur métier. Ce métier est central dans le maintien à domicile et le soutien aux patient-e-s. Pourtant, la direction d'IMAD reste sourde aux demandes de ce personnel.

Il s'agit, encore une fois, d'un métier, fortement féminisé, du soin à la personne, qui n'est pas valorisé à sa juste valeur, alors qu'il est essentiel pour le maintien à domicile.

Face au refus de négociation de la direction de l'IMAD et avec le soutien de plus de 90% de leurs collègues, la délégation des aides à domicile a décidé de médiatiser l'affaire et d'annoncer de premières mesures de luttes.

La délégation des aides à domicile a témoigné de l'importance de sa fonction et l'état de la situation.

Les aides à domicile interviennent de manière régulière chez les client-e-s pour des prestations d'1h50. Les AD fournissent une aide pratique, tant pour le ménage, les courses, un accompagnement à un rendez-vous médical, par exemple.

Les aides à domiciles sont les intervenant-e-s d'IMAD qui passent le plus de temps chez les client-e-s, ce qui leur permet de développer un lien de confiance et d'observer de manière privilégiée l'évolution des client-e-s. Les aides à domicile jouent ainsi un rôle clé de transmission d'informations à leurs collègues soignant-e-s, permettant ainsi de les alerter si nécessaire.

Leur métier a évolué au fil du temps, l'IMAD répondant aux besoins d'une population qui a changé avec de plus en plus de situations complexes, liées à des pathologies psychiatriques ou des situations d'addiction, notamment. Leur cahier des charges s'est étoffé avec les années, par exemple, les aides à domicile sont invité-e-s aux colloques de réseau (familles, médecins, assistant-e-s sociaux-ales, etc.). De manière générale, le rôle des aides à domicile n'est pas assez connu et reconnu et elles et ils sont les oublié-e-s de l'institution.

De plus, les aides à domicile n'ont pas accès aux formations qui leur permettraient d'intervenir dans certaines situations en toute sécurité, ces formations étant réservées aux métiers des soins.

Les aides à domicile sont actuellement en classe 6 de l'échelle des traitements de l'État de Genève, soit une des plus basses, alors que les livreur-euse-s sont en classe 8, par exemple. Leur travail étant très astreignant tant sur un plan physique, que psychologique, et d'une importance centrale pour le maintien à domicile, une telle classe salariale ne se justifie pas.

Les aides à domicile de l'IMAD exigent une réévaluation de leur fonction, revendication soutenue par 92% des aides à domicile qui ont signé une pétition avec cette revendication.

Les aides à domicile sont insatisfaites, car leur fonction pas été réévaluée depuis 15 ans. La direction n'ayant donné aucune réponse depuis la dernière AG, elles ont décidé d'une journée d'action le 28 novembre, suivie d'une nouvelle Assemblée générale. En cas d'ouverture de négociation, ces mesures seraient suspendues.

En restant à votre disposition pour toute question complémentaire, nous vous adressons nos meilleures salutations.

**Contact :**

Sandra Froidevaux, secrétaire syndicale SIT : 022 818 0308/ 077 451 8128

Quentin Stauffer, secrétaire syndical SSP : 076 304 17 87

## Résolution des Aides à Domicile d'Imad

Les salarié-e-s AD d'Imad réuni-e-s ce jour en Assemblée par la délégation des Aides à Domicile et des syndicats SIT et SSP, après avoir débattu et échangé en toute liberté, arrête la résolution suivante :

### Considérant que :

- La fonction d'Aide à domicile n'a pas été revalorisée depuis plus d'une quinzaine d'années et demeure une des classes les plus basses à Imad.
- Le métier d'AD a évolué ces dernières années avec de nouvelles charges sur le terrain.
- Ces nouvelles charges ne se trouvent pas sanctionnées dans les cahiers des charges des AD.
- L'absence de réponse de la direction quant à la résolution du 19 juin 2023.
- Le projet de nouvelle fonction d'auxiliaire ne répond pas aux demandes des AD.
- Imad limite les possibilités de formation vers la fonction d'ASSC.
- Que les livreurs de repas sont colloqués en classe 8.

### Le personnel demande :

- Que la direction d'Imad ouvre des négociations avec la délégation des AD et les syndicats pour une adaptation du cahier des charges à la réalité du terrain des AD
- Que la direction d'Imad soutienne une revalorisation salariale des AD
- Que les différentes problématiques rencontrées par les AD soient traitées en discussion avec la délégation des AD et les syndicats.
- Que la direction d'Imad soutienne les AD prêt-e-s à suivre des passerelles vers la fonction d'ASSC.

### Le personnel décide :

- De mandater la délégation des Aides à Domicile, des syndicats SSP et SIT pour la mise en application de la présente résolution ;
- De continuer à informer, organiser et mobiliser les collègues AD pour une meilleure reconnaissance du métier.
- Sans ouverture de négociations aux 15 novembre, de mener toutes les mesures de luttes utiles à l'obtention des demandes de la présente résolution.

**Genève, 31 octobre 2023**

**Institution genevoise de maintien à domicile**

Directrice Générale  
Mme Marie Da-Roxa  
Direction des Ressources Humaines  
Mme Ayah Ramadan  
Esplanade de Pont-Rouge 5,  
1212 Lancy

**Par courriel**

[Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch](mailto:Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch)  
[Ayah.ramadan@imad-ge.ch](mailto:Ayah.ramadan@imad-ge.ch)

Genève, le 02.10.2023

**Concerne : Suite de la rencontre avec la délégation des Aides à Domicile**

Madame la Directrice générale,  
Madame la Directrice des ressources humaines,

Vous nous savez mandaté-es par les Aides à domiciles dans la défense et la revalorisation de leur fonction.

Lors de la rencontre du 21 aout 2023, nous vous avons présenté la résolution de l'Assemblée générale des aides à domiciles du 19 juin 2023.

A cette occasion, vous vous êtes engagées à nous faire un retour sur ladite résolution. Or nous sommes toujours dans l'attente de votre retour.

Nous avons pointé le fait qu'un certain nombre de points de la résolution peuvent être rapidement réglés par votre institution, dans l'intérêt de toutes et tous. Il s'agit notamment des problématiques liées à la mobilité et celles liées à des formations qui sont actuellement refusées aux AD.

Par ailleurs, lors de cette rencontre, vous nous avez présenté votre projet de création d'une nouvelle fonction d'auxiliaire de soins.

Cependant, ce projet ne répond pas à notre mandat, ni aux revendications contenues dans la résolution de l'AG des AD.

Au contraire, certains propos concernant la création de cette nouvelle fonction inquiètent. Par exemple, les AD réalisent aujourd'hui un certain nombre de tâches et mettent en

pratique certaines compétences qui ne sont pas sanctionnées dans leur cahier des charges actuel. Pour la délégation des AD, ces tâches doivent être reconnues dans leur cahier des charges actuel et non transférées sur une possible nouvelle fonction.

Ensuite, le fait de possiblement coupler la création de cette nouvelle fonction avec la révision du cahier des charges des AD est problématique. D'une part, nous n'avons aucune garantie de la temporalité de la mise en œuvre de cette nouvelle fonction. Dès lors, nous ne voulons pas prendre le risque de voir le travail de révision du cahier des charges des AD s'étaler sur plusieurs années. Au contraire, nous voulons dès à présent une reconnaissance de ces tâches, responsabilités et compétences dans le cahier des charges des AD.

De plus, nous vous avons fait part du fait que la rémunération des AD n'est pas à la hauteur des compétences mises en œuvre et des tâches réalisées. Aussi, nous demandons une révision du cahier des charges en vue d'une réévaluation de leur fonction. Nous avons d'ailleurs pointé l'inconsistance des deux classes de différence entre les AD et les livreur-euse-s de repas qui ne se justifie pas en termes des responsabilités et des tâches accomplies par les AD.

D'autre part, la délégation des AD n'a pas mandat à définir quelles sont les compétences à attribuer à cette nouvelle fonction. Les enjeux de cette possible nouvelle fonction méritent d'être discutés de manière transversale avec d'autres fonctions.

Ainsi, au vu de ces éléments, nous revenons vers vous pour demander l'ouverture de négociations quant à la révision du cahier des charges des AD dans l'objectif d'une revalorisation de la fonction. Nous vous remercions de nous proposer une date de rencontre dès que possible pour recevoir la délégation des AD de nos syndicats pour s'accorder d'un calendrier de négociation.

Un très grand nombre d'AD soutiennent la démarche et nous tiendrons prochainement une Assemblée Générale à laquelle nous rapporterons l'ouverture ou non des discussions. En cas de refus de ces discussions, l'Assemblée sera souveraine de décider toutes mesures nécessaires à faire entendre ses droits. Néanmoins, nous espérons sincèrement ne pas devoir être contraint-es d'entamer de telles démarches.

Dans l'attente de vos propositions de date pour une rencontre, nous vous prions d'agréer, chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SSP,



Quentin Stauffer, secrétaire syndical

Pour le SIT



Sandra Froidevaux

Annexe : Résolution de l'AG des Aides à domicile du 19 juin 203

Copie : Nos membres

## Résolution des Aides à Domicile d'Imad

Les salarié-e-s AD d'Imad réuni-e-s ce jours en Assemblée par la délégation des Aides à Domicile et des syndicats SIT et SSP, après avoir débattu et échangé en toute liberté, arrête la résolution suivante :

### Considérant que :

- La fonction d'Aide à domicile n'a pas été revalorisée depuis plus d'une quinzaine d'années et demeure une des classes les plus basses à Imad.
- Le métier d'AD a évolué ces dernières années avec de nouvelles charges sur le terrain.
- Ces nouvelles charges ne se trouvent pas sanctionnées dans les cahiers des charges des AD.
- Ces charges comprennent :
  - Des compétences de formations avec le suivi et la formation des nouvelles AD, ainsi que le suivi des apprentis ASSC de première année.
  - Des compétences de soutiens et de support des clients et de leurs familles, au travers des contacts téléphoniques et physiques avec l'entourage et la famille, et des échanges et des mises en relation avec l'assistance sociale.
  - Des compétences de suivi des clients : avec de situations plus complexes, avec non seulement l'observation de l'évolution des situations, mais surtout l'identification et le report aux référents des changements chez les clients ; avec la participation à des colloques de réseaux avec les référents, médecins, familles, etc. ; le contrôle des dates et le nettoyage des médicaments dans le placard.
  - Diverses responsabilités : la gestion de l'argent et des cartes cadeaux pour les courses ; la gestion des clés ; la préparation et le réchauffage des repas sur place.
- Les AD connaissent certaines problématiques sur le terrain ou dans leur équipe :
  - La participation des AD à des colloques varie fortement entre les équipes.
  - Les informations concernant les formations passerelles vers d'autres fonctions manquent de clarté.
  - En cas de vols, les AD sont souvent les premièr-e-s à être suspecté-e-s.
  - Les AD subissent le manque de moyens de mobilités d'Imad, en étant les moins prioritaires.
  - La place et le rôle des AD sont parfois mal connus par la hiérarchie.

### Le personnel demande :

- Que la direction d'Imad réponde au courrier du SSP du 8 juin 2023.
- Que la direction d'Imad ouvre des négociations avec la délégation des AD et les syndicats pour une adaptation du cahier des charges à la réalité du terrain des AD

- Que la direction d'Imad soutienne une revalorisation salariale des AD
- Que les différentes problématiques rencontrées par les AD soient traitées en discussion avec la délégation des AD et les syndicats.

**Le personnel décide :**

- De mandater la délégation des Aides à Domicile, des syndicats SSP et SIT pour la mise en application de la présente résolution ;
- De continuer à informer, organiser et mobiliser les collègues AD pour une meilleure reconnaissance du métier.
- De fixer une nouvelle assemblée générale en aout pour discuter de la suite à donner.

**Genève, 19 juin 2023**

**Institution genevoise de maintien à domicile**

Directrice Générale  
Mme Marie Da-Roxa  
Direction des Ressources Humaines  
Mme Ayah Ramadan  
Esplanade de Pont-Rouge 5,  
1212 Lancy

**Par courriel**

[Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch](mailto:Marie.Da-Roxa@imad-ge.ch)  
[Ayah.ramadan@imad-ge.ch](mailto:Ayah.ramadan@imad-ge.ch)

Genève, le 08.06.2023

**Concerne : Demandes de rencontre avec la délégation des Aides à Domicile**

Madame la Directrice générale,  
Madame la Directrice des ressources humaines,

Par la présente, nous vous informons être mandatés par les Aides à Domicile dans la défense de leurs droits.

Plusieurs dizaines d'AD ont approché le SSP pour discuter d'un projet de courrier qui circulait dans les équipes. Après discussion, il a été décidé de former une délégation syndicale des Aides à Domicile pour ouvrir des discussions avec vous quant à la reconnaissance du métier et à diverses problématiques rencontrées sur le terrain.

Premièrement, la fonction d'AD n'a pas été revalorisée depuis 2004. Or, la fonction a passablement évolué. Le nombre d'heures de formation a augmenté. La population suivie est différente. Aussi, le cahier des charges a depuis passablement évolué au regard des différences entre l'ancien cahier des charges et le cahier des charges de ces dernières années. Il ressort également qu'un certain nombre de tâches et de responsabilités ne sont à ce jour pas reconnues dans le cahier des charges. Ainsi, nous sollicitons une rencontre avec vous afin de pouvoir discuter de l'évolution du métier d'AD et de l'adaptation du cahier des charges.

Deuxièmement, la délégation des AD a identifié un certain nombre de problématiques que rencontrent les salarié-e-s sur le terrain. Nous aimerions ainsi vous rencontrer également pour vous présenter certaines demandes concernant plutôt l'organisation du travail des AD.

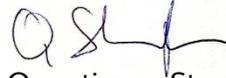
Il s'agit par exemple de la diversité des pratiques dans les équipes concernant la régularité des colloques. Ainsi, certaines équipes d'AD ne peuvent participer que très rarement aux colloques d'équipes, ce qui donne une impression de manque de reconnaissance de cette fonction. Il y a également la problématique de la mobilité, car les AD sont les dernier-e-s à pouvoir disposer d'un moyen de transport comme un VAE ou une voiture quand ces derniers sont déjà utilisés par le personnel soignant. Nous avons également des questions liées à la formation continue, aux suivis des informations que les AD remontent concernant des client-e-s et au respect du cahier des charges d'AD.

La fonction d'AD est un pilier des soins à domicile par la régularité de leur présence auprès des clients. Cela développe un fort lien de confiance de la part des clients vers Imad. Aussi, les AD sont souvent les premièr-e-s à intervenir sur une situation. Ces quelques éléments sont donnés pour souligner l'importance du travail des AD. Ainsi, notre demande de rencontre vise aussi à permettre à Imad de reconnaître au mieux cette fonction.

Pour notre part, nous avons à ce jour réuni 212 signatures d'AD qui nous demandent d'intervenir pour une meilleure valorisation de la fonction. Ainsi, nous vous remercions de nous proposer une date de rencontre dès que possible pour recevoir la délégation des AD de notre syndicat. Nous tiendrons une assemblée générale des AD le 19 juin lors de laquelle nous ferons un retour de votre réponse ou de l'état de nos discussions.

Dans l'attente de proposition de date pour une rencontre, nous vous prions d'agréer, chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le SSP,



Quentin Stauffer, secrétaire syndical.

Copie :  
Nos membres